

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES DES
COMMUNES

OBJET :
VALIDATION DU
NOUVEAU
REGLEMENT DE LA
SALLE DE LA
GIRAILLE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE DU
: 02 JUIN 2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02 JUIN 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **18 JUIN 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-163
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025
Le Conseil Municipal de la commune de
Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER,
Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard
GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-
François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à
François DEMANGEOT,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe
GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le **18 JUIN 2025**



ID : 011-211100763-20250610-DB2025163-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Castelnaudary est propriétaire de la salle de la Giraille située chemin des Fontanilles, dans l'enceinte du complexe sportif de la Giraille. La salle de la Giraille est

actuellement mise à disposition des associations locales et des particuliers, résidents ou non de la commune, après établissement d'une convention particulière.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le règlement intérieur de la salle de loisirs de la Giraille, adopté par délibération n° 2024-22 du 24 janvier 2024, afin d'en redéfinir les modalités de réservation et d'autoriser également la location tout au long de l'année par les particuliers comme suit :

- Du 1er juin au 30 septembre, tous les jours de 09h00 à 19h00 maximum ;
- Du 1^{er} octobre au 31 mai, uniquement du samedi matin au dimanche 12h00. L'organisateur veillera à respecter l'heure de fin de la manifestation, fixée à 02h00 du matin pour les utilisations nocturnes.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la signature dudit règlement intérieur annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le règlement intérieur de la salle de loisirs de la Giraille.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

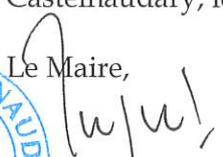
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	1 8 JUIN 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	1 6 JUIN 2025
Par publication le :	1 8 JUIN 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,


Patrick MAUGARD

